

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest



Numéro spécial lancement du Master GAP 09/10...

N°17
Mars 2009



■ **Pas d'édito ce mois-ci, mais la parole à trois écrivains qui portent un regard sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Extraits...**

(retrouvez les nouvelles relatives aux huit OMD dans le livre « HUIT nouvelles », éditions Calmann-Levy)

OMD 1 : contre la pauvreté et la faim...

Une nouvelle cubaine , traduite de l'espagnol, se déroulant à Haïti : **La main ouverte** sous la plume de **Zoé Valdès**

Extrait : « Sais-tu pourquoi le monde est si mal en point ?... Je sais, je sais, ai-je balbutié. Non tu crois savoir, comme tout le monde. Moi aussi, avant, je croyais que je savais. Mais j'ai l'explication, ou un semblant d'explication. Et c'est qu'à la faim réelle nous répondons par une faim spirituelle et morale dévastatrice. Cette fin aussi est terrible, pas plus que la réelle, nous le savons bien. Mais entre la pauvreté dans certaines parties du monde et la richesse dans d'autres, la distance est désormais incommensurable, parce qu'elle est gigantesque.../...Alors il n'y a pas d'espoir ai-je murmuré. Non, il n'y en a pas, mais nous devons l'inventer, chaque jour et essayer de soutenir ceux qui nous entourent, d'aider autour de nous. Pas plus. Mais nous ne pouvons perdre le sens de notre vie : l'espoir. »

OMD 3 : égalité des sexes

Une nouvelle indienne , traduit de l'anglais, se déroulant au Bangla Desh : **Comme des feuilles mortes** de **Talisa Nasreen**

Extrait : « Je savais que, en théorie, le salaire était de vingt roupies, mais en réalité je ne gagnais rien. J'avais seulement un marteau. Au bout de 15 jours, je suis allée chez Faizuddin réclamer de l'argent. Il m'a tendu un billet de 5 roupies en disant : tu es une femme et tu fais le travail d'un homme, c'est plus que suffisant. J'ai continué à travailler comme ça, pour quelques roupies, pendant un mois. Un jour, à la fin de la journée, j'ai rassemblé tout mon courage et je me suis approchée du garde forestier. Monsieur, vous ne pourriez pas me donner un travail permanent ? Le garde m'a dévisagée, puis



il est parti d'un grand éclat de rire. J'en suis tombée bouche bée. »

OMD 7 : préserver l'environnement

Une nouvelle d' Italie : **Tous les chiens tristes** de **Simonetta Greggio**

Extrait : « Paul resta foudroyé par la plus brutale des révélations : la terre ne voulait plus de ses enfants. Qu'allait-il se passer ? Si notre mère nourricière ne voulait plus de nous, nous étions tous tricards. Elle allait se secouer comme un chien avec ses puces après un bain de boue et alors nous tous, coupables et innocents, serions envoyés dans le vide sidéral plus vite qu'on ne le croyait. En attendant on faisait joujou avec sa bonne conscience, feignant de croire que mettre sa bouteille en plastique dans la poubelle adéquate allait guérir le mal, niant l'urgence pour qu'elle cesse d'exister. »



Ecrits nature...

Une prochaine lettre APAO portera sur les écrits, textes, poésies... que vous inspirent la diversité biologique, les parcs et réserves, la Nature de la région...

Si vous souhaitez être publiés, nous attendons dès maintenant vos écrits (textes courts ou extraits, deux pages maximum)... avec tous nos remerciements anticipés ! Au plus tard fin mai 09...

Les inscriptions au Master GAP sont ouvertes pour la rentrée d'octobre 2009.

Voir le site www.2ie-educ.org
Renseignements au 00 226 50 49 28 00
et auprès de desa@2ie-educ.org



Les articles présentés dans cette lettre APAO sont des résumés d'un échantillon de sujets de synthèse élaborés par les étudiants, en binômes, au cours du premier semestre du Master GAP. Les documents complets sont consultables en ligne sur www.papaco.org rubrique Master.

■ Gestion des AP : l'interaction privé / public ■

Par **Pascal Rouamba** et **Djadou Moksia**, étudiants GAP

L'Afrique sub-saharienne se caractérise par l'importance et la variété de sa grande faune dont le potentiel écologique est de nos jours unanimement reconnu, tout comme la nécessité de le préserver. Le nombre d'aires protégées aménagées est en constante progression depuis le début des années 90, traduisant une prise de conscience tant nationale qu'internationale, mais également une vision plus globale et pragmatique de la conservation.

Cependant, la gestion durable des aires protégées est particulièrement difficile à cause de la dégradation progressive de leur périphérie, entraînant la perte de leur diversité biologique et du potentiel productif des terres. Les principales causes de cette dégradation sont les défrichements agricoles anarchiques, l'utilisation de techniques de récolte destructrices des végétaux, le surpâturage dans les zones à forte concentration de cheptel, l'exploitation non raisonnée des combustibles ligneux et la pratique des feux de brousse. L'état de l'environnement reste préoccupant, en dépit des multiples actions menées et des acquis indéniables enregistrés sur le plan politique, institutionnel, législatif, technique et opérationnel. Le développement durable s'affirme de jour en jour comme un enjeu majeur pour la survie de toute l'humanité, en particulier celle des pays en développement comme la plupart des pays africains.

« Les aires protégées ont leur rôle à jouer dans le développement d'une zone, voire de toute une région (maintien de bassins versants, préservation de la faune, catalyseur d'activités économiques telles le tourisme, etc.), elles s'inscrivent dans une vision à long terme qui doit prévaloir lors de mise en place de stratégies de développement » (A. BILLAND, SECA, Canopée n°20 - juin 2001). Cela implique d'associer les communautés riveraines, l'Etat et les partenaires privés.

■ Expériences de gestion des AP ■

Au-delà de la restauration écologique, la forme de gestion des aires protégées la mieux appropriée selon les cas est restée une préoccupation majeure pour de nombreux pays à travers le monde, notamment en Afrique. Dans le souci de « bien gérer » les AP, diverses stratégies et modèles de gestion ont été expérimentés parmi lesquels :

- ✓ La gestion directe par l'Etat ;
- ✓ La gestion par le Privé ;
- ✓ La gestion en tandem par le Privé et l'Etat.

Ces différentes formes de gestion des aires protégées ont sans doute présenté certains avantages, mais de nombreuses limites persistent, notamment :

- La centralisation excessive de la gestion des AP par l'Etat, ayant comme effet le manque d'esprit d'entreprise : absence de partenariat avec les collectivités locales, la société civile et le secteur privé ;

- Au niveau des services techniques publics chargés de la gestion de la faune, la faiblesse des moyens, des effectifs et des ressources mis à disposition entrave la bonne exécution des activités programmées. En outre, le manque de connaissances scientifiques ne permet pas de mettre en place un suivi écologique adapté à l'élaboration d'outil de gestion rationnelle des AP, ce qui constitue une véritable menace pour leur pérennité ;

- Nombreux sont les concessionnaires qui souffrent de la qualité insuffisante de leurs infrastructures et d'un manque de qualification (soit eux-mêmes, soit pour leur personnel, guides de chasse, pisteurs, accueil)...

■ Privé / public : complémentarité et opposition ■

Dès la création des aires protégées, les Etats en ont exclu les populations locales et y ont faiblement associé le secteur privé en termes de gestion. Cependant, depuis 1980-1990, on constate dans les pays d'Afrique centrale et occidentale, le développement des programmes visant à démontrer la possibilité d'une gestion plus efficace des aires protégées par une approche participative. Cette tendance repose sur une réalité et deux motivations :

- l'échec des politiques d'exclusion de certains acteurs en termes de gestion des espaces protégés ;
- la recherche de palliatifs à la politique de centralisation et d'exclusion ;
- la volonté de promouvoir des « lois et règles de gestion » des aires protégées, issues de la participation effective de l'ensemble des acteurs concernés. Cette participation est supposée garantir le respect de ces lois et règles et la « durabilité » de ces espaces.

Il s'agit de stratégies de gestion des risques sur le long terme devant prendre en compte les conflits liés à l'intensification des pressions sur la terre, la précarité des ressources forestières, l'impunité, etc.



Pour cela, il est nécessaire :

- d'assurer la viabilité économique de ces aires en diversifiant les sources de financement, par exemple en impliquant des partenaires privés, et en recherchant des sources pérennes comme les fondations ;
- de rechercher des modes de gestion soucieux de bonne gouvernance, particulièrement vis-à-vis des populations riveraines et du secteur privé ;
- d'intégrer les aires protégées dans la lutte contre la pauvreté en les valorisant au mieux, sans mettre en péril leur intégrité écologique ;
- de renforcer les capacités des organismes gestionnaires des aires protégées.

La question du financement occupe une place importante dans la viabilité économique des aires protégées, car ces dernières méritent un soutien financier important en raison des avantages considérables qu'elles procurent. La communauté internationale a convenu, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), d'œuvrer à la réalisation de l'objectif d'une forte réduction de la perte de biodiversité d'ici à 2010.

Toutefois, faute de financement adéquat, les gestionnaires des réseaux d'aires protégées sont obligés de consacrer de plus en plus de temps à la recherche de leur propre financement, et les aires protégées sont de plus en plus menacées de dégradation.

Dans ce contexte, on peut se demander quelle sera la place du secteur privé dans l'amélioration de la gestion des aires protégées tout en garantissant les intérêts des différentes parties...



Atelier sur la nomination des sites au Patrimoine Mondial de l'Unesco

Date : 11 au 23 mai 2009

Lieu : Porto-Novo, BENIN

Organisateurs : Ecole du Patrimoine Africain, Fonds africain du Patrimoine Mondial

Objectifs : développer des capacités à conduire le processus d'inscription aux profits des Etats parties à la Convention, créer un réseau de professionnels capables de mettre en œuvre ce processus, développer un plan d'action pour la mise en œuvre du processus, mettre en place un dispositif d'accompagnement pour assister les participants dans la mise en œuvre du processus d'inscription...

Programme : trois phases :

- la première phase du programme de formation aura lieu à l'EPA, Porto-Novo du 11 au 23 mai 2009.

- la seconde sera consacrée à l'amélioration et à la finalisation des dossiers de nomination. Cette phase se déroulera pendant huit mois.

- la troisième phase sera consacrée à l'évaluation et à la finalisation des dossiers en vue de les soumettre au Centre du Patrimoine mondial.

Langue de travail : Français.

Dossier de candidature : voir site de l'EPA : www.epa-prema.net

Date limite : dossier de candidature complet au plus tard le 14 avril 2009 aux adresses suivantes : epa@epa-prema.net avec copie à va@epa-prema.net et bibii@dbsa.org

■ Gestion des Aires Protégées : de la répression à la participation... ■

Par **Faï Chabi Yaouré** et **Hamissou Halilou Malam Garba**, étudiants GAP

L'évolution de l'homme a toujours été marquée par celle de son milieu car c'est de ce dernier qu'il tire l'essentiel de sa subsistance. Depuis la nuit des temps, l'homme sait l'importance du milieu dans lequel il vit et a adopté des mesures de sauvegarde ou de conservation de certaines espèces dans certains milieux ou espaces donnés : les Aires Protégées (AP). Ainsi, les aires protégées sont définies comme une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles ou culturelles associées ; cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces... (extrait de la définition de l'UICN, 1994).

L'histoire des aires protégées en Afrique de l'Ouest a démarré vers les années 1930, après le congrès de Berlin, par le classement de plusieurs zones écologiquement viables en parcs et réserves. Ces derniers ont ainsi été gérés ou conservés contre vents et marées, parfois au prix de lourds sacrifices. Les populations locales n'ont pas toujours accepté leur exclusion du système de gestion des ressources naturelles qu'elles avaient coutume d'exploiter, et certains gestionnaires et agents chargés de la protection de la nature en ont parfois payé le prix de leur vie.

La question de l'avenir des aires protégées avec ou sans la participation ou l'implication des populations riveraines est donc devenue de plus en plus récurrente.

Les réflexions que nous engageons à travers ce document (à lire sur le site papaco.org) jettent un regard rétrospectif sur les systèmes de gestion des aires protégées, depuis les pratiques

de répression jusqu'à l'émergence de nouveaux concepts sous-tendant l'implication des populations riveraines.

■ Problématiques de gestion des Aires Protégées ■

La création des AP en Afrique de l'Ouest francophone, a été entreprise par le pouvoir colonial au travers de la mise en œuvre d'une législation commune à toutes les colonies de l'AOF. Après les indépendances, les nouveaux textes nationaux ont conservé les mêmes interdictions (d'accès, de circulation et d'exploitation). Cependant, malgré ces interdictions, les Etats se livraient à certaines pratiques contradictoires avec le mode de gestion préconisé par les textes.

La protection de plusieurs AP a donc été compromise principalement à cause de l'augmentation de la pression démographique à leur périphérie. D'autres facteurs menacent également la gestion de ces zones ; il s'agit par exemple du manque de ressources financières nécessaires à assurer leur conservation sur le long terme.

Ainsi de nombreuses AP à la gestion très déficiente n'existent finalement que sur le papier, et ne disposent parfois même pas de statut juridique clair. De nombreuses autres AP sont confrontées à diverses pressions et menaces comme le braconnage, la dégradation de l'environnement, les pollutions diverses, l'exploitation minière, le déboisement illicites ou de fréquents feux de brousse. Ces problèmes sont - souvent - dû au fait que les AP ont été créées sans l'implication des populations locales. En, leur interdisant l'accès aux ressources naturelles, elles ont été exclues de leur gestion durable. Il apparaît donc, indispensable de repenser non seulement le choix des zones à conserver mais aussi les approches de gestion, de telles sorte qu'elles puissent concilier « conservation » et satisfaction des besoins des populations locales ».

■ Histoire et évolution des approches liées au système de gestion des Aires Protégées ■

La conservation des espaces fait partie intégrante des transactions coloniales en Afrique noire. Elle est synonyme d'expropriations, de tensions et d'injustices. Traditionnellement plusieurs espèces animales, de plantes, et parfois d'espaces forestiers entiers étaient protégés dans le respect des coutumes ancestrales ou pour des raisons religieuses (*Hanna, 1992*).

Au fil des années, et suite à la reconnaissance par la communauté internationale des menaces qui pesaient sur la diversité biologique, l'importance accordée à la conservation s'est amplifiée. Ainsi, durant ces deux dernières décennies, la conservation de la biodiversité, qui n'intéressait initialement qu'un groupe relativement limité de scientifiques, est devenue un élément à part entière des politiques de planification nationale.

La plupart des pays africains ont signé la Convention sur la Diversité Biologique et ont préparé leurs stratégies nationales en conséquence. Dès 1968, les pays africains avaient adopté la convention Africaine sur la Conservation de la Nature et les Ressources Naturelles communément appelée Convention d'Alger.

Ainsi, il existe schématiquement en Afrique francophone, trois générations d'AP : les AP créées entre 1930 et 1950 durant l'époque coloniale, celles créées de 1960 à 1990 après les indépendances et enfin celles après 1990, mises en place après la conférence de Rio. Par contre, dans les pays anglophones d'Afrique, la majorité des AP a été créée entre 1950 et 1970.

Ainsi, au regard de cette chronologie d'événements, trois processus fondamentaux ont caractérisé l'évolution historique de la gestion des AP en Afrique de l'Ouest:

- l'approche « répressive » appliquant un système de gestion basé sur la conservation *stricto sensu* à travers une répression systématique de tous les contrevenants aux différents textes de loi en vigueur.
- l'approche « dirigiste », qui est une approche intermédiaire ou transitoire, dont l'objectif était de réfléchir, concevoir et exécuter des programmes de développement au nom et à la place des populations.
- l'approche participative qui a consisté à tenter l'implication réelle de tous les acteurs dans la gestion des ressources naturelles.

■ Le processus de la démarche « répressive » ■

Le processus de création des aires protégées en Afrique de l'Ouest a débuté avec la réglementation de la chasse et l'institution de parcs de refuge. L'identification et la délimitation des AP est intervenue dans les années 1920. Le processus a véritablement démarré en 1933 après la conférence internationale de Londres sur la conservation de la faune africaine. Il s'est ensuite poursuivi en 1936 par l'institution des Parcs et Réserves. Ceux-ci vont connaître divers statuts : d'abord identifiés comme Réserves Partielles de Chasse en 1937, puis comme Réserves Partielles de Faune, pour finalement devenir des Forêts Classées, reconverties, vers les années 1950, en Réserves de Faune. Et ce n'est qu'alors que les premiers Parc Nationaux ont été créés comme le Niokolo Koba (Sénégal), la Boucle du Baoulé (Mali) et le "W" du fleuve Niger (Niger, Haute Volta et Dahomey). Des réserves de faune vont également voir le jour dans la même lancée. Après les indépendances de la plupart des pays de l'AOF en 1960, d'autres générations d'AP ont alors vu le jour.



■ Le processus de la démarche « dirigiste » ■

Malgré les risques de répression, les populations victimes des expropriations se manifestèrent en faisant des coupes de bois anarchiques dans les AP, en faisant des défrichements illégitimes pour l'installation de nouveaux champs de cultures, en détruisant massivement les ressources en faune sauvage, et, sous l'effet de la pression démographique, en réinstallant illégalement des villages jadis déplacés, dans les AP.

C'est dans ce contexte que dans les années 80, une méthode d'approche intermédiaire consistant à réfléchir, à concevoir et à exécuter des programmes de développement au nom des populations a été développée. Ainsi, des programmes et projets sectoriels ont été conçus dans nos pays sans pour autant justifier leur faisabilité. Cela s'est traduit par des grands projets de reboisement, impliquant des compagnies forestières dans les aires protégées, le développement des safaris, de la chasse sportive et des zones de protection intégrale. De nouvelles AP ont vu le jour avec cependant un statut moins protectionniste : c'est le cas par exemple du Parc National du Badiar en Guinée (1985), de la réserve satellite du Cap Blanc en Mauritanie (1986), ou de la Réserve Naturelle de l'Aïr et du Ténéré au Niger (1988). Cependant, cette politique de reconstitution du couvert

végétal à travers le reboisement ou la reforestation a enregistré des résultats mitigés, parfois même controversés.

■ Le processus de la démarche « participative » ■

L'échec des approches et des pratiques de développement rural élaborées et mise en œuvre au cours des années 1960 et au début des années 1970 a entraîné la remise en cause des privilèges accordés jusque là aux "grands projets". Un accent particulier a alors été mis sur les "petits projets" axés sur le développement local. On a ainsi parlé, dans les années 90, de "gestion intégrée" des AP. Ce mode de gestion a été marqué par de nombreuses réticences de la part de responsables de la conservation, qui refusaient de céder une partie de leurs prérogatives en terme de gestion des ressources naturelles.

Cela s'est traduit par une certaine libéralisation de la gestion des ressources naturelles, par l'amodiation ou la concession des zones de chasse aux privés ou aux villageois sous forme de zone d'intérêt cynégétique. Le classement à partir des années 1980-90 par l'UNESCO dans le cadre du programme Man And Biosphère (MAB), de certaines AP comme Réserves de Biosphère relève de cette dynamique. Aujourd'hui, on parle de plus en plus de gestion communautaire à l'échelle locale avec la création des "Aires du Patrimoine Communautaire", ou de "Conservancies"... Au plan institutionnel, le toilettage des textes législatifs et réglementaires est amorcé, et les réformes administratives sont engagées. Elles comprennent la création des départements ministériels en charge de la protection de l'Environnement, les directions de conservation de la nature, les directions des Parcs Nationaux et Réserves, ou encore la création des offices ou centres de gestion de la faune pour mieux appliquer les politiques et stratégies de gestion des AP. Dans certains pays anglophones d'Afrique, les privés sont incités à posséder leurs propres AP...

■ Leçons à tirer ■

La gestion des Aires Protégées en Afrique, a donc successivement suivi trois principales démarches. Chacune des méthodes a fait ses preuves en son temps et c'est suite aux limites constatées sur les deux premières méthodes que des réflexions se sont portées vers d'autres alternatives. Les méthodes participatives ont aussi connu des évolutions puisqu'elles intègrent progressivement les notions de développement durable, de gouvernance, de développement local, ainsi que l'approche « genre » et l'équité. Toutefois, la méthode répressive demeure souvent d'actualité dans l'application de ces concepts.

Ainsi, l'avenir de la gestion des AP repose sur les capacités de tous les acteurs en présence (Etat, gestionnaires, populations riveraines, partenaires privés et professionnels du tourisme, partenaires extérieurs) à transcender certaines considérations sectorielles ou claniques pour s'atteler résolument à la mise en commun de leurs efforts dans la gestion et conservation des aires protégées. Cela passe nécessairement par une synergie d'actions et l'utilisation des méthodes participatives lorsqu'elles s'avèrent adaptées aux modes de gestion souhaités.



Offre d'emploi

Birdlife International cherche un Directeur Régional pour sa Division Européenne...

Pour plus de détails, consultez le site www.birdlife.org.

Dossier à transmettre avant le **16 mars 2009** à recruitment@birdlife.org, BirdLife International, Wellbrook Court, Girton Road, Cambridge CB3 0NA, U.K. Fax: 44 1223-277200

■ AP et développement local : ce qui s'oppose et ce qui s'additionne ■

Par **Sékou Kourouma et Boubacar Seynou**, étudiants GAP

Depuis 1994, l'UICN encourage les gouvernements à classer leurs différentes aires protégées dans une des six catégories qu'elle a définies comme étant les références internationales pour le classement des AP. Ce système d'identification permet de considérer les efforts entrepris par les Etats en matière de protection des écosystèmes et des paysages, en classant ces aires dont les statuts sont établis par les législations de pays différents, sur la base d'une même échelle de valeur : le mode de gestion.

Ces catégories couvrent toute la gamme des aires protégées : des réserves intégrales (sans habitants) aux paysages humanisés où la conservation de la diversité biologique n'exclut pas la présence de communautés humaines. Et où les actions de développement sont possibles...

■ Ce qui s'oppose ■

Très souvent, les aires protégées d'Afrique sont présentées comme une forme de spoliation des populations, une séquelle du colonialisme. Pourtant, au fil du temps, avec l'augmentation des populations et la dégradation accélérée des milieux naturels, les aires protégées sont devenues de vraies réserves naturelles, seuls espoirs de survie pour un nombre significatif d'espèces. Elles sont alors devenues objet de convoitise de la part des populations riveraines qui estiment que ces espaces auraient pu leur permettre de faire de grands champs de culture afin d'assurer leur développement, s'ils ne leur avaient été subtilisés pour créer ces aires protégées. C'est ainsi qu'apparaissent la plupart des conflits entre les populations locales et les gestionnaires de parc. En effet, les populations espèrent obtenir des retombées immédiates de la conservation, afin de combler le manque à gagner causé par le « retrait » de leurs terres cultivables.



A cela s'ajoute le problème de la coexistence des activités agricoles en périphérie des aires protégées. Les populations locales ont ainsi souvent l'impression que la conservation se fait au détriment de leurs intérêts, dans la mesure où de nombreux dégâts sont causés par les animaux sauvages sur leurs

cultures sans qu'il n'y est dans la plupart des cas une compensation quelconque en retour.

L'opposition entre AP et développement local se situe enfin au niveau de la vision de développement. En effet, le développement local s'inscrit dans une échelle de court terme (ie subvenir aux besoins quotidiens des populations) tandis que la conservation des ressources naturelles n'est envisageable que sur du long terme, conformément au principe de développement durable.

■ Ce qui s'additionne ■

D'une manière générale la mise en œuvre des activités dans les aires protégées est accompagnée par des projets. Au sein de ses objectifs, le projet vise toujours l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. On a les exemples du GEPRENAF (Burkina faso/Côte d'Ivoire) qui s'était fixé comme objectif global de «contribuer à améliorer les conditions de vie des populations des terroirs concernés »

Il y a également le cas du projet de partenariat pour l'amélioration de la gestion des écosystèmes naturels (PAGEN) qui visait à ce que d'ici l'an 2015, la biodiversité dans les aires de protection de la faune prioritaires profite durablement au développement des communautés périphériques.

■ Du droit d'usage accordé aux populations riveraines ■

D'une manière générale, les aires protégées concèdent un certain nombre de droits aux populations. Il s'agit du droit d'utiliser, sous contrôle, certaines ressources indispensables au maintien de l'équilibre de celles-ci.

Comme exemple, on peut citer la fauche de la paille, la pêche coutumière, la récolte de certains produits forestiers...

Ce souci d'assurer un développement local se traduit sur le terrain par l'association des communautés riveraines aux actions d'aménagement, de protection et de Conservation. C'est ainsi que les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) font systématiquement appel à la main d'œuvre locale.

Ce même souci d'assurer conservation et développement local apparaît au niveau des activités de protection et de conservation. Ainsi, dans de nombreuses aires protégées, les populations locales sont associées à la surveillance et à la lutte anti braconnage ; toute chose qui leur procure d'une part des revenus et d'autre part leur permet de s'appropriier l'aire protégée.

■ Du renforcement des capacités des populations locales ■

Le renforcement des capacités des communautés locales est une étape essentielle dans le processus de gestion participative des aires protégées. Aussi, il permet aux communautés de se sentir concernées par la gestion, toute chose qui les rassure sur le fait que la gestion ne se fait pas à leur détriment, mieux qu'elles arrivent par ce canal à bien percevoir l'intérêt de la conservation pour leurs localités. D'où alors, une coïncidence entre conservation et développement local.

■ Le compromis ■

Il apparaît donc évident que l'idéal de conservation devrait être toujours couplé de l'idéal légitime de développement des communautés en terme d'amélioration de leurs conditions de vie. Mais il faut tenir compte du fait que la conduite des actions de conservation entraîne une certaine limitation et/ou une réglementation de l'accès aux ressources, avec une baisse subséquente des revenus des producteurs, alors que les retombées financières liées à la conservation ne sont envisageables qu'à moyen ou long terme. Il est donc indispensable de prévoir un outil de financement des desiderata des communautés vivant en périphérie des aires de conservation au moins pour un début. Même si la conservation ne devrait pas être l'otage du développement local, il est également indéniable que la stabilité d'une aire de conservation dépend de la stabilité de sa périphérie.

Des nouvelles du site papaco.org

Deux nouvelles rubriques sont en cours de construction sur le site des aires protégées de la région :

Une rubrique **MASTER** : vous y trouverez les renseignements utiles sur le **Master GAP**, ainsi que certains rapports, publications, articles... produits par les étudiants (dont les extraits présentés dans la lettre 17 sont issus)

Une rubrique **EXPERTS** : vous y trouverez la liste et le contact des experts en gestion des aires protégées de la région et vous aurez la possibilité de vous y inscrire si vous en faites partie.

Ces deux rubriques seront pleinement opérationnelles au cours de ce mois de mars...

■ Gestion des AP et transhumance ■

Par Ali Laouel Abbagana et Aminata Youla, étudiants GAP

■ Modes de transhumance ■

La transhumance répond avant tout à des contraintes écologiques mais elle peut résulter aussi de facteurs agricoles, sanitaires, économiques et socioculturels. Elle peut alors prendre différentes formes selon la période et le contexte. On distingue ainsi deux types de transhumance :

■ La grande transhumance ■

En Afrique de l'Ouest, elle se fait en saison sèche et ne répond pas à un schéma rigide dans ses modalités, son organisation et sa fréquence. Elle correspond à des mouvements de grande amplitude du bétail (nord-sud à l'aller et sud-nord au retour). Les distances parcourues sont de plusieurs centaines de kilomètres, et dépassent fréquemment les frontières du pays d'origine. Ce type de transhumance concerne avant tout les bovins qui ont une demande en quantité et en qualité de fourrages plus importante que les caprins ou les ovins.

■ La petite transhumance ■

Elle a pour but d'éviter les dommages causés dans les champs pendant la saison des pluies. Sa durée et son éloignement par rapport à la zone d'attache de l'éleveur sont alors très limités.

■ Les causes de transhumance ■

Un point d'eau qui s'assèche trop vite, une aire de pâturages qui se dégrade... représentent pour les activités pastorales de véritables contraintes ; la pression agricole est aussi un obstacle qui perturbe les éleveurs sur toutes leurs zones d'attache.

■ Terres de parcours rares et dégradées ■

Actuellement, le problème auquel sont confrontés les éleveurs transhumants est la réduction et la dégradation de leurs aires de pâturage, l'ensablement et l'assèchement des points d'eau tant sur leur zone d'attache que sur les parcours usuels de la transhumance.

Ce phénomène s'inscrit dans le processus général de dégradation qui frappe l'environnement au sud du Sahara depuis plusieurs décennies. L'explosion démographique cumulée aux sécheresses répétitives, à la pression agricole et à la croissance du cheptel, participent à cette crise complexe.

■ La pression agricole ■

L'augmentation des surfaces cultivées entraîne la disparition progressive des aires de pâturage, qui, du fait de leur réduction,

subissent la surexploitation pastorale. L'avancée des cultures sur les zones de parcours et l'installation des champs autour de points d'eau pastoraux, la raréfaction de l'espace où faire pâturer les animaux et la dégradation des dernières aires de pâturages diminuent largement la quantité et la qualité des fourrages encore disponibles.

■ Impacts écologiques de la transhumance dans les AP ■

Malgré l'interdiction légale de toute activité humaine en dehors du tourisme de vision et des activités scientifiques dans la plupart des aires protégées (de catégories II), on craint aujourd'hui que le nombre élevé d'animaux domestiques qui fréquentent ces aires puisse compromettre les équilibres biologiques et l'avenir de certaines espèces animales sauvages. En effet, un certain nombre de conséquences néfastes liées à la présence d'animaux domestiques sont redoutées.

■ Impacts sur la flore ■

Un pâturage excessif, outre la diminution des ressources, peut aussi provoquer des modifications floristiques des écosystèmes végétaux jusque-là bien préservés. La présence de campements, le piétinement des animaux sur les lieux de parage et les activités humaines peuvent provoquer la mise à nu de certaines surfaces, les vouant alors au phénomène de ravinement et à l'érosion. Les bergers sont parfois auteurs des feux de brousse, accidentels ou volontaires. Dans ce dernier cas, c'est pour générer des repousses herbacées. Les bergers qui pratiquent l'émondage peuvent aussi mettre en danger la survie des arbres.

Certains auteurs affirment au contraire que la pâture d'animaux domestiques peut avoir certains effets positifs sur les zones protégées. **Adam** et **Mc Shane** au **Serengeti** et **Boutrais** en savane soudanienne ont par exemple montré que, sans les pasteurs, broussailles et buissons se développaient et diminuaient les pâturages pour la faune sauvage. **Achard** a par ailleurs montré que dans certains cas, une exploitation des ressources fourragères n'est pas un facteur de dégradation du milieu forestier de la zone sahélo-soudanienne puisque le broutage et le piétinement modéré provoquent le taillage des touffes d'*Andropogon gayanus* et les déjections animales contribuent à fertiliser le sol.

■ Impacts sur la faune sauvage ■

La présence des éleveurs et des troupeaux transhumants dans une aire protégée cause un certain nombre de préjudice à la faune. Il s'agit de la destruction de l'habitat et de la perturbation de la quiétude des animaux sauvages, et notamment du braconnage pratiqué par les éleveurs, de la concurrence pour l'utilisation des points d'eau (et dans une moindre mesure des ressources fourragères en saison sèche), de l'envasement des mares et des cours d'eau, et de la dégradation du sol par tassement.

En effet, la pâture des animaux domestiques constitue d'abord une concurrence directe pour le fourrage et pour l'eau vis-à-vis des herbivores sauvages. Un effectif élevé d'animaux domestiques dans une aire protégée, cumulé à l'effectif d'animaux sauvages, peut dépasser la capacité de charge du milieu et compromettre l'existence de cette faune.

La faune sauvage fuit la présence du bétail et des bergers qui sont concentrés autour des points d'eau en saison chaude. Cette présence peut être source de perturbations éthologiques pouvant avoir des impacts sur la survie et/ou la reproduction de



certaines espèces sauvages. A tout ceci, il faut ajouter le risque de transmission de maladies entre la faune sauvage et le bétail. Le bétail en revanche peut avoir un « effet positif » sur les populations de grands carnivores, lions et hyènes. Mais on craint en contrepartie un phénomène d'habituation à l'homme et à la prédation d'animaux domestiques qui entraînerait des risques pour le bétail et les populations riveraines...

Appel à soumission

Une étude régionale (Afrique de l'Ouest) sur la contribution de la chasse à la conservation de la diversité biologique (et des aires protégées) est lancée. Les TDRs sont consultables sur le site papaco.org (page d'accueil) et les soumissions (experts individuels) seront reçues jusqu'au 8 avril, auprès de geoffroy.mauvais@iucn.org

■ Rôle de la liste rouge dans la gestion des AP ■

Par Yari Issa Mohamed et Youssouph Diedhiou, étudiants GAP

■ Définition de la liste rouge ■

La Liste rouge de l'UICN est considérée comme la source d'informations la plus complète sur le statut de conservation global des espèces végétales et animales. Cet inventaire est bien sûr tributaire des connaissances disponibles. Ainsi, les vertébrés sont bien mieux représentés, car mieux connus, que les invertébrés. De même, les plantes vasculaires (plantes à fleurs et fougères) sont mieux connues que les plantes non vasculaires (mousses, algues vertes) et autres "végétaux" qui n'appartiennent pas à la lignée verte (algues brunes, algues rouges, champignons, etc.).

Elle s'appuie sur un système objectif d'évaluation du risque d'extinction de chaque espèce. Les espèces qui sont classées comme en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables sont communément décrites comme étant «menacées».

La Liste rouge de l'UICN n'est donc pas seulement un registre de noms et de catégories de menaces associées. C'est une



source très riche d'informations sur les menaces qui pèsent sur les espèces, sur leurs exigences écologiques, les endroits où elles vivent, et sur les actions de conservation

auxquelles il est possible de recourir pour empêcher leur extinction.

■ Objectifs de la liste rouge ■

Son principal but est d'alerter le public et les responsables politiques sur l'ampleur du risque d'extinction qui frappe de nombreuses espèces et la nécessité urgente de développer des politiques de conservation. L'objectif est de constituer une source de données fiable à l'échelle mondiale, sur le danger d'extinction des espèces animales et végétales, pour de nombreuses catégories d'utilisateurs, de plus en plus nombreux

à travers le monde. Avec un système pionnier d'évaluation des menaces pour la biodiversité, l'UICN consolide son système de critères et de catégories.

■ Rôle de la liste rouge pour la gestion d'AP ■

La liste rouge peut être utilisée par les agences gouvernementales, les organismes responsables de la protection de la nature, les ONG spécialisées dans la conservation, les éducateurs, et d'une façon générale par toute personne soucieuse du déclin de la biodiversité.

Elle remplit de nombreuses fonctions, notamment :

- la sensibilisation à l'importance de la diversité biologique et à la menace qui pèse sur elle ;
- l'identification et la documentation sur les espèces ayant un besoin le plus urgent de mesures de protection. Elle fournit ainsi un inventaire complet du déclin de la biodiversité ;
- la constitution d'un cadre de référence pour surveiller l'évolution des espèces ;
- la mise à disposition d'informations permettant de définir les priorités de la conservation au plan local et d'orienter les mesures de conservation ;
- L'élaboration d'outil d'aide à la décision pour les politiques nationales et internationales, et notamment au travers des informations sur les conventions et accords internationaux (par ex la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction (CITES)).

Une future lettre APAO reviendra sur le processus d'inscription dans la liste rouge...



Offre d'emploi

WWF International cherche son coordonnateur de programme marin, basé à Gland, en Suisse. Deadline pour postuler : 3 avril 09. Plus d'infos sur le site du WWF et envoi des dossiers à recruitments@wwfint.org.

► La Lettre des APAO ◀

Contact : geoffroy.mauvais@iucn.org



UICN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.
BURKINA FASO
Tel : (226) 50.30.10.72

www.papaco.org